

Index AI : PRE01/359/2012
23 July 2012

Gambie. Il faut libérer un militant condamné à la détention à perpétuité pour des T-shirts arborant un message hostile au gouvernement

Les autorités doivent remettre en liberté un militant qui purge une peine de travaux forcés à perpétuité pour avoir imprimé et distribué des T-shirts appelant à en finir avec la dictature en Gambie, a déclaré Amnesty International à l'occasion de sa Journée d'action annuelle en faveur de l'amélioration des droits humains dans le pays.

Ancien ministre de l'Information et de la Communication du gouvernement gambien, Amadou Scattred Janneh a été arrêté en juin 2011 après avoir distribué des T-shirts fabriqués par l'organisation non gouvernementale Coalition pour le changement en Gambie (CCG), qui portaient le slogan « En finir maintenant avec la dictature ». Il a été déclaré coupable de trahison en janvier 2012.

Chaque année en Gambie, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des opposants politiques sont arrêtés illégalement, torturés, harcelés et menacés, ce qui ne leur permet pas de faire leur travail. Pour la plupart des citoyens, la perspective d'un procès équitable est plus que ténue.

« Amadou Scattred Janneh est un prisonnier d'opinion, emblématique de la situation désastreuse des droits humains qui règne en Gambie actuellement, a indiqué Ayodele Ameen, responsable de campagne sur la Gambie à Amnesty International.

« Le président Yahya Jammeh continue de pratiquer la tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de critique et persécute impitoyablement toute personne qui ose s'exprimer. »

Le mépris flagrant envers les droits humains perdure : en mai, le président Yahya Jammeh a donné l'ordre aux forces de sécurité, notamment à l'inspecteur général de la police, de « tirer d'abord et poser des questions ensuite » dans le cadre d'une opération visant à débarrasser le pays des « criminels armés ».

Amnesty International a attiré l'attention sur le fait qu'une répression aussi brutale des actes criminels ne manquera pas d'entraîner des violations des droits humains.

« Les forces de police et les forces de sécurité ont le devoir de protéger la vie et la propriété de tous et de faire respecter l'état de droit – et ce de manière responsable et professionnelle, tout en assurant la promotion et la protection des droits fondamentaux de tous, y compris les droits des criminels, avérés ou présumés », a commenté Ayodele Ameen.

Amnesty International a recensé toutes sortes d'atteintes aux droits humains commises en Gambie, notamment des disparitions forcées qui ne sont toujours pas élucidées et des homicides illégaux imputables à des membres des forces de sécurité qui ne sont pas identifiés ni déférés à la justice.

« La situation désastreuse des droits humains dans le pays et la restriction des libertés d'expression et de

réunion pacifique rendent dérisoire la " Journée de la liberté " autoproclamée par le président Yahya Jammeh, a estimé Ayodele Ameen.

« La Gambie doit prendre au sérieux ses obligations régionales et internationales relatives aux droits humains et veiller à ce que les droits fondamentaux de tous soient respectés, protégés et concrétisés. »

Notes aux rédacteurs

- Depuis trois ans, Amnesty International expose les préoccupations relatives aux droits humains en Gambie lors d'une journée mondiale d'action pour la Gambie. Elle se déroule le lendemain de la Journée de la liberté, fixée par le président gambien Yahya Jammeh au 22 juillet, date à laquelle il a pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'État militaire en 1994.
- Cette année, des sections et des partenaires d'Amnesty International dans 11 pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord participent à la Journée d'action pour la Gambie. Ils organisent des conférences de presse, des réunions de lobbying et des manifestations pour appeler l'attention sur les violations des droits humains dans le pays et réclamer la libération d'Amadou Scattred Jannah.
- Pour en savoir plus sur les ordres donnés par le président de « tirer d'abord », veuillez lire le document suivant : [Lutte contre la « criminalité » en Gambie : les forces de sécurité doivent respecter les droits humains](#) (AFR 27/003/2012).